

PROJET DE LOI

adopté

le 3 juin 1994

N° 142
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la **convention sur la diversité biologique**, adoptée le 22 mai 1992 et signée par la France le 13 juin 1992.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : 1151, 1211 et T.A. 190.

Sénat : 409 et 433 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la convention sur la diversité biologique (ensemble deux annexes), adoptée à Rio de Janeiro le 22 mai 1992 et signée par la France le 13 juin 1992, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 3 juin 1994.

Le Président,
Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1151 A.N. (10^e législ.).